



# Projet de transfert de salariés à FTVStudio (TEPI)

## Jusqu'où la direction est-elle prête à aller ?

Depuis plusieurs mois, le dialogue social est tendu à FTV du fait notamment du conflit en cours sur le transfert contraint de salariés de FTV vers la filiale FTVStudio.

Les salariés concernés ne veulent pas de ce transfert parce qu'il mettra à mal leurs collectifs de travail, qu'ils perdront les avantages de l'accord collectif France Télévisions et que le management de FTVStudio n'a pas la réputation d'être particulièrement respectueux des relations sociales.

Les élus du CSE Siège et du CSE Central ont mis en exergue, après avoir diligenté une expertise, les carences juridiques du projet et son caractère pathogène envers les salariés. Mais la direction est restée intransigeante face aux propositions d'ouverture des élus qui préconisent de laisser le libre choix aux salariés : transfert ou détachement.

Nous ne cessons d'alerter depuis des semaines sur la dégradation de l'état de santé des salariés. Le médecin du travail lui-même a porté des alertes mais la direction est jusqu'à ce jour restée sourde, se réfugiant derrière un courrier individuel type envoyé aux salariés et censé les rassurer.

Malheureusement, ce vendredi 15 octobre, une salariée de Télématin a tenté de mettre fin à ses jours. La goutte d'eau aura été une brimade de plus à son encontre de la part du management de FTVStudio qui pilote l'émission Télématin. Fort heureusement ses jours ne sont plus en danger mais cela en dit long sur la dégradation à l'œuvre au sein des collectifs de travail concernés par le transfert.

Compte tenu de cette situation, le secrétaire du CSE Central de France Télévisions et le secrétaire du CSE Siège ont demandé la tenue sans délai d'un CSE Central extraordinaire pour Danger Grave et Imminent (DGI) sur le collectif de travail concerné.

Un CSE central est convoqué ce jour en urgence à 16h conformément aux dispositions légales.

La direction doit réagir et prendre conscience que ce projet ne peut se faire contre les salariés. Il ne peut plus être déployé comme elle le souhaitait, le point de rupture a été largement dépassé.

**Pour la CGT, la direction doit maintenant prendre ses responsabilités et renoncer définitivement à ce transfert autoritaire des salariés afin de prendre la voie d'un apaisement plus que nécessaire.**

Paris, le 18 octobre 2021